



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Mise en place d'une Cogénération Biomasse et d'un atelier de fabrication de blocks de bois aggloméré sur le site de l'entreprise Künkel sur la commune du Teilleul (50)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

KÜNKEL SAS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Christophe Künkel

RCS / SIRET

3 | 3 | 7 | 9 | 1 | 3 | 2 | 6 | 3 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2

Forme juridique

SAS

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1 a)	a) Autres ICPE soumises à autorisation, pour les rubriques 2915 (Procédés de chauffage) et 2940 (Application de colle) de la nomenclature des ICPE.
39 a)	a) Le projet concerné créera une emprise au sol inférieure à 10 000 m <sup>2</sup> , cependant, si nous prenons en compte les bâtiments existants, une fois le projet fini, nous serons entre 10 000 m <sup>2</sup> et 40 000 m <sup>2</sup> (inférieur à 20 000 m <sup>2</sup> ).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la mise en place du cogénération et d'un atelier de fabrication de blocks en bois aggloméré.

La cogénération est constituée :

- d'un silo de stockage d'écorces (combustible pour la chaudière), d'un volume d'environ 500 m<sup>3</sup>,
- d'une chaudière biomasse, d'une puissance de 8,5 MW,
- d'une turbine qui produira 1,32 MW d'électricité et 5,8 MW de chaleur (réseau d'eau chaude 70/90°C),
- d'un générateur de vapeur qui produira environ 1,3 tonnes de vapeur d'eau par heure (soit une puissance d'environ 1 MW).

L'atelier de fabrication de blocks en bois aggloméré sera constitué :

- d'un silo de stockage de copeaux (broyat de palettes),
- d'une tour de nettoyage permettant d'éliminer des copeaux toutes les impuretés (métaux, pierres, verre, plastique,...),
- d'un séchoir alimenté par le réseau d'eau chaude à 70/90 °C
- de 6 lignes de fabrication de blocks (8 à l'horizon 2022) utilisant la vapeur produite par le générateur de vapeur.

Les travaux seront réalisés en extension du site actuel. Il n'y aura pas de travaux de démolition.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- Valoriser sous forme de production d'énergie les déchets de l'activité de la scierie (les écorces). Ces déchets sont actuellement envoyés dans des centres d'incinération étant pour certains à plusieurs heures de transport du site. Le fait d'avoir cette chaudière sur site permet de supprimer le transport de ces déchets, et de prendre en charge également les déchets (écorces) des scieries environnantes.
- La quantité d'électricité produite sera légèrement inférieure au besoin du site. De ce fait, l'intégralité de l'électricité produite sera vendue à EDF (la société Künkel a été lauréate au CRE5) pour être immédiatement réinjectée sur le site, annulant ainsi les pertes en ligne liées au transport de l'électricité.
- la chaleur produite par la turbine sera utilisée pour le séchage des palettes, actuellement réalisé avec du gaz (économie de plus de 200 T de propane par an), et au séchage des copeaux qui seront utilisés pour la fabrication des blocks en bois aggloméré.
- La fabrication de blocks en bois aggloméré permettra de recycler des déchets (broyat de palettes) actuellement destinés à la destruction. Nous sommes là dans l'application de l'économie circulaire avec la réutilisation d'un produit en fin de vie en l'intégrant à nouveau dans le cycle de fabrication. Cet atelier produira environ 128 000 m<sup>3</sup> / an de blocks de bois aggloméré qui seront utilisés dans la fabrication des palettes, permettant ainsi, pour un même nombre de palettes fabriquer, d'économiser 128 000 m<sup>3</sup> de bois massif, soit plus 250 000 m<sup>3</sup> de grumes.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le planning prévisionnel des travaux est le suivant :

- 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 et 1<sup>er</sup> trimestre 2019 : Réalisation des études, constitution des différents dossiers administratifs (Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter, Permis de Construire, Demande de raccordement au réseau Enedis, Demande de contrat d'achat auprès d'EDF)
- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 : Réalisation des travaux de terrassement, VRD, génie civil et construction des bâtiments.
- 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 et 1<sup>er</sup> trimestre 2020 : Mise en place des équipements, raccordement et mise en service.
- 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 : Lancement des nouvelles activités

La mise en place des différents équipements se fera dans le prolongement du site actuel, sur une surface d'environ 17 000 m<sup>2</sup>. Les travaux n'auront pas d'incidence sur l'activité actuelle.

Cette extension se fera sur un terrain faisant partie intégrante de la zone industrielle de la commune. Zone Ux du PLU.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La mise en service de la chaudière permettra le traitement sur site des déchets (écorces) issues de la scierie. L'électricité produite sera injectée sur le réseau Enedis et la chaleur sera utilisée par les séchoirs de l'entreprise (séchage des palettes et des copeaux pour l'atelier de fabrication de blocks).

L'atelier de fabrication de blocks sera alimenté par :

- des copeaux dont les sources d'approvisionnement sont à proximité et pour certaines, elles sont sur le trajet retour des camions de livraison permettant ainsi de valoriser ce trajet actuellement réalisé à vide. Les quantités de copeaux peuvent être estimées à environ 200 T / jour,
- de la colle permettant d'agglomérer le bois. Les colle entrent à hauteur de 10 % dans la fabrication des blocks soit environ 20 T / jour
- de la vapeur produite par le générateur de vapeur connecté à la chaudière. Environ 2 T de vapeur /heure

Les blocks produits par l'atelier seront en partie utilisés par l'atelier de fabrication de palettes de la scierie (25 %), l'autre partie sera commercialisée et approvisionnera d'autres fabricants de palettes situés dans la région.

Ces nouvelles activités générera la création d'une trentaine d'emplois.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Demande de Permis de Construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol du projet (dans le prolongement du site actuel)	17 000 m <sup>2</sup>
Surface au sol du lot silo, chaudière, turbine et générateur de vapeur	1 000 m <sup>2</sup>
Hauteur de la chaudière	15 m
Hauteur de la cheminée	20 m
Surface du silo de stockage de copeaux, de la tour de nettoyage et du séchoir	700 m <sup>2</sup>
Hauteur de la tour de nettoyage	17 m
Surface de l'atelier de fabrication de blocks	4 200 m <sup>2</sup>
Hauteur de l'atelier	8 m

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Zone d'Activité de la Pommeraie  
50640 LE TEILLEUL

Référence cadastrale de la parcelle :  
000 ZS 25

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 5 1 ' 3 7 " O Lat. 4 8 ° 3 1 ' 4 8 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet sera implanté dans le prolongement de l'activité actuelle de l'entreprise, soit une scierie et des ateliers de fabrication de palettes. Ces 2 activités ont fait l'objet de déclaration au titre de l'ICPE pour :  
- la rubrique 81-B (actuelle 2410) - Travail du bois, déclarée en 1994  
- la rubrique 1412-b-2 (actuelle 4718) - Dépôt de propane, déclarée en 2000

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nous serons en limite d'une zone humide. Nous avons fait faire des prélèvements afin de définir de façon précise la limite de la zone humide (document en annexe) et faire l'implantation du projet en conséquence. L'ensemble du projet sera donc implanté en dehors de la zone humide (confirmé par l'étude zone humide).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eau destinée à la production de vapeur. Quantité : entre 1 et 2 m <sup>3</sup> / heure Cette eau sera prélevée sur le réseau d'alimentation d'eau potable de la zone.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principales matières premières utilisées par notre futur projet sont actuellement considérées comme des déchets. - les écorces d'arbres comme combustible pour la chaudière (environ 75 T / jour) - les copeaux de bois (broyat de palettes) pour la fabrication des blocks en bois aggloméré (environ 290 T / jour) A partir de ces déchets, nous produisons des matériaux (blocks en bois aggloméré) entrant dans la fabrication des palettes
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain actuel est une prairie classique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera implanté sur une zone réservée au développement du parc d'activité de la commune. La surface est actuellement mise à disposition gracieusement à des agriculteurs afin d'éviter que celle-ci devienne une friche, jusqu'à ce qu'elle soit utilisée pour une activité industrielle.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de remontée des nappes phréatiques. Cependant les équipements seront installés sur la partie du terrain le moins à risque (partie ouest du terrain). Ce risque sera pris en compte dans les études pour le terrassement et le génie civile.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'alimentation en copeaux de l'atelier de fabrication des blocks et la commercialisation de ces derniers entrainera une augmentation du flux PL dans la zone d'environ 40 à 50 PL/jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de la chaudière sera source de bruit. Cependant, il s'agit d'équipements prévu pour être installé dans des zones industrielles, respectant la réglementation en vigueur. L'installation sera faite dans le parc d'activité de la commune, dans une zone n'ayant pas de voisinage direct (premier bâtiment à plus de 300 m).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La chaudière générera des fumées. Celles-ci respecteront les normes en vigueur (il s'agit d'une obligation contractuelle avec nos fournisseurs)</p> <p>La fabrication des blocks en bois aggloméré utilise de la vapeur d'eau pour les chauffer lors de leur fabrication. Cette vapeur est dissipée dans l'air.</p> <p>La fabrication de blocks nécessite l'utilisation de colle déjà fortement utilisée dans le secteur de la fabrication de bois aggloméré. Nous nous appuyerons sur l'expertise des acteurs actuels de ce secteur pour travailler avec les meilleures colles, en nous assurant du respect de la réglementation en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les cendres de combustion de la chaudière seront épandues sur les surfaces agricoles environnantes.</p> <p>Les poussières issues de la filtration des fumées seront traités comme déchets dans la filière appropriée (poussières susceptibles d'être chargée en métaux lourds).</p> <p>Les déchets issus du nettoyage des coupeaux de bois nécessaire à la fabrication des blocks (métaux, plastiques, verre, ...) seront envoyés dans les filières de traitement appropriées.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Implantation du projet dans le parc d'activité de la commune
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est installé dans une zone réservée au développement du parc d'activité de la commune. La surface est actuellement mise à disposition gracieusement à des agriculteurs afin d'éviter que celle-ci devienne une friche, jusqu'à ce qu'elle soit utilisée pour une activité industrielle.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, notre projet est un projet qui rentre pleinement dans la démarche du développement durable avec la valorisation de déchets et mise en place d'une économie circulaire avec les palettes en fin de vie.

Les équipements installés et le process associé auront de faibles impacts négatifs et de forts impacts positifs sur l'environnement. Nous avons un engagement de nos fournisseurs sur le respect des normes en générales et des normes environnementales en particulier.

De ce fait, nous souhaiterions être dispensé d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Carte avec délimitation des zones humides (Etude du bureau d'études Alise) Carte de la profondeur de la nappe phréatique en période de très hautes eaux

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LE TEILLEUL

le,

24/09/2018

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus